



International Wine Competition WORLD OF ROSÉ 2022

Conditions de participation



ART. 1 OBJECTIF

Le concours international des vins VINUM "WORLD OF ROSÉ 2022" a pour objectif de documenter objectivement l'état actuel de la qualité et le développement de tous les rosés et de leurs différents styles. Le concours vise à soutenir les efforts de la filière viticole pour faire face aux défis actuels du marché national et international du vin. L'objectif est de souligner la qualité individuelle des vins et d'honorer ceux qui ont atteint un niveau d'excellence nettement supérieur à la moyenne. Le résultat est destiné à être un conseiller pour les consommateurs de vin et les professionnels du vin également. La deuxième édition aura lieu en 2022.

ART. 2 RESPONSABILITÉS ET STRUCTURES

Le concours international des vins VINUM "WORLD OF ROSÉ 2022" est un projet du magazine des vins VINUM, Intervinum AG, Zurich, Suisse. VINUM est responsable de l'organisation et de la mise en œuvre des dégustations et fournit l'infrastructure et la main-d'œuvre. La société Intervinum AG est seule compétente pour résoudre les éventuels litiges.

ART. 3 ADMISSION ET SÉLECTION DE VINS

Le concours est ouvert à tous les vins rosés de tous les pays et de toutes les régions viticoles. Les soumissions peuvent être présentées par tout producteur, coopérative viticole ou association de vignerons, groupements de producteurs ou détaillants en vins (en coordination indépendante avec le vigneron afin d'éviter les doublons).

Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'admission :

- Vins embouteillés qui proviennent d'un seul lot et qui ont une étiquette définitive (selon la réglementation nationale).
- Au moins 500 bouteilles doivent être disponibles sur le marché au moment de l'annonce des résultats - à partir de fin mai 2022.
- Les vins doivent porter l'appellation du pays d'origine ou du domicile où les vignes ont été récoltées et vinifiées.

ART. 4 LES SEPT CATÉGORIES DE VIN

Des prix seront décernés dans les 7 catégories suivantes :

- Catégorie 1: **Rosé sec/jusqu'à 12,00 € *** (sec, jusqu'à et y compris 8,9 g/RS, min. 12,0 % d'alcool)
- Catégorie 2: **Rosé sec/supérieur > 12,00 € *** (sec, jusqu'à et y compris 8,9 g/RS, min. 12,0 % d'alcool)
- Catégorie 3: **Rosé Modern Dry** (à partir de 9,0 g/RS)
- Catégorie 4: **Rosé Low Alcohol** (jusqu'à 8,9 g/RZ inclus, max. 11,5 % d'alcool)
- Catégorie 5: **Rosé Sparkling** (Extra Brut, Brut, Extra Dry, Sec, Dry, Demi-sec, Doux)
- Catégorie 6: **Rosé Sparkling Classic Method** (Franciacorta, Cava, Corpinnat, Trento Doc, ... autres grands vins mousseux)
- Catégorie 7: **Rosé Champagne**

* Comme prix s'applique le prix de vente aux clients privés/consommateurs finaux, TVA incluse.

Il faut au moins vingt vins présentés pour qu'une catégorie soit pertinente pour le concours. Après l'inscription, le classement de la catégorie sera vérifié et ajusté si nécessaire. Le producteur est libre de choisir les millésimes et les cépages des vins présentés.

Évaluation/récompenses spéciales:

- **Best of Country** – Les meilleurs vins d'un pays d'origine.
- **Best of Grape Variety** – Le meilleur vin issu d'un seul cépage. **
- **Best Organic** – Le meilleur vin bio cultivé, avec vérification.
- **Best Vintage** – Les 5 meilleurs rosés affinés des millésimes 2015 et antérieurs.
- **Best Rosé 2022** – Le vin le mieux noté, toutes catégories confondues.

** L'attribution de ce prix spécial requiert la présentation d'au moins vingt vins du même cépage ou de la même région viticole. Si cette limite n'est pas atteinte, le prix spécial ne sera pas décerné.

Conditions de participation

ART. 5 DÉGUSTATION ET ÉVALUATION DU VIN

La dégustation est placée sous la responsabilité de la commission technique sous la direction des rédacteurs en chef indépendants de VINUM. La commission technique soutient l'organisation de la dégustation, réunit le jury de dégustation, contribue au bon déroulement du concours et contrôle sa mise en œuvre conformément au règlement. Le jury de dégustation est composé exclusivement d'experts en vin, reconnus au niveau national et international, professionnellement qualifiés et issus des différents secteurs tels que la presse, le commerce, la production, la consommation et la gastronomie/HoReCA. Les experts du jury feront l'objet d'une communication officielle.

Tous les vins dûment enregistrés seront dégustés individuellement selon la catégorie définie. La dégustation se déroulera à l'aveugle, sous couvert de l'anonymat. L'évaluation des vins se fait sous forme de points - selon le système de notation à 100 points - et d'une courte note de commentaire. Les 20 meilleurs vins de chaque catégorie (vins finaux) sont dégustés lors d'un tour supplémentaire (tour final) par un panel réduit d'experts. Cette dégustation de contrôle finale permet de déterminer les places sur le podium par catégorie ainsi que les prix spéciaux. En cas de différences de notes entre la dégustation du jury et la dégustation finale, la note la plus élevée sera considérée comme la note finale. Les décisions du jury d'experts sont sans appel.

ART. 6 INSCRIPTION ET FRAIS

6.1. Inscription des vins

Les participants doivent remplir le formulaire d'inscription pour chaque vin et confirmer ainsi leur accord avec les conditions du concours. Chaque vin se voit attribuer un numéro d'identification qui est conservé jusqu'à la fin du concours.

Le formulaire d'inscription comprend pour chaque vin:

- Nom du vin
- Adresse du producteur
- Origine et/ou domicile du vin
- Cépage(s), millésime, catégorie de vin, teneur en alcool, teneur en sucre résiduel*** - informations obligatoires
- Nombre de bouteilles produites
- Pour les vins biologiques : Preuve de la certification
- Prix de vente TTC pour les clients privés (Ce prix correspond au prix de vente pour les clients privés/consommateurs finaux, TVA incluse).

*** Une déclaration de sucre résiduel incorrecte ou manquante entraîne la disqualification du vin, car le regroupement des vins dans les différentes catégories se fait en fonction de la teneur en sucre résiduel. La déclaration correcte est indispensable pour des raisons d'équité.

Inscription uniquement sur Internet à l'adresse www.worldofrose.com

Après l'inscription en ligne, chaque participant recevra une confirmation écrite de sa participation. Cette confirmation est contraignante et sert de base à la facture. Veuillez effectuer le virement uniquement après réception de la facture sur le numéro de compte qui y est indiqué, en mentionnant le numéro de facture. VINUM se réserve le droit d'annuler toute inscription incomplète ou incorrecte, ainsi que d'exclure du concours les échantillons de vin qui ne répondent pas au règlement du concours.

6.2 Nombre de bouteilles et frais de participation

Pour chaque vin enregistré, **trois bouteilles** doivent être fournies, quel que soit le type de fermeture.

Frais d'inscription pour chaque vin **60 €**
plus 19% de TVA, si la loi l'exige. Les frais bancaires encourus ne seront pas couverts. Les paiements effectués ne peuvent en aucun cas être remboursés, quelles que soient les raisons de l'annulation de l'inscription. de l'inscription.

6.3 Délais et adresse de livraison

Date limite de participation **21.04.2022**
Bureau de réception des vins jusqu'à **26.04.2022** (entrant)

HWK
VINUM "World of Rosé 2022"
Hertzstraße 8
DE- 76275 Ettlingen

L'expédition est aux frais et aux risques des participants. Les échantillons de vin envoyés en contre-remboursement seront rejetés. Tous les échantillons de vin qui ne sont pas entièrement conformes au formulaire de participation soumis seront rejetés. Les échantillons de vin non conformes ne seront pas renvoyés et resteront en possession de VINUM. Tous les vins non reçus à la date de clôture ne pourront pas être pris en compte pour la dégustation du jury. Des frais de participation seront tout de même facturés en raison de l'effort administratif nécessaire.

Dégustation par le jury **Mai 2022**
Annonce des résultats **à partir du 22 juin 2022**

Conditions de participation

ART. 7 SYSTÈME DE PRIX ET COMMUNICATION DES RÉSULTATS

7.1 Système de prix

Le système de prix est basé sur le système international d'évaluation en 100 points. Tous les vins soumis en bonne et due forme sont évalués et reçoivent une courte note de commentaire. Chaque participant sera informé individuellement et par écrit du résultat obtenu pour les vins qu'il a soumis après la conclusion du projet.

30 à 35 % maximum de tous les échantillons de vins inscrits seront attribués et communiqués officiellement conformément aux normes de l'USOE. Les organisateurs se réservent le droit d'augmenter ou de diminuer le nombre minimum de points requis, en fonction du niveau de qualité des vins présentés, afin de ne pas dépasser ce quota.

Le "WORLD OF ROSÉ 2022" accorde les diplômes suivants aux vins rosés primés/récompensés:

- **5 stars:** exceptionnel, appartient au sommet du monde > 93 points et plus
- **4 stars:** excellent > 88 jusqu'à 92 points inclus
- **3 stars:** très bien > 84 jusqu'à 87 points inclus

Tous les vins primés recevront un diplôme numérique correspondant, selon le quota défini ci-dessus.

Les lauréats des prix spéciaux recevront un diplôme spécial, spécifique au thème. Ce diplôme sera disponible pour les lauréats sous forme imprimée et numérique.

7.2 Rapport et publication des résultats

L'annonce des résultats de tous les vins primés aura lieu à partir du 25.05.2022.

Un aperçu des mesures de promotion les plus importantes:

- relations presse internationales (DE, ENG)
- rapport magazine VINUM numéro Suisse 06/2022
- rapport magazine VINUM numéro Allemagne 6/2022
- rapport numéro du magazine VINUM Suisse Romande (French) 03/2022
- tous les résultats sur www.vinum.eu et/ou www.worldofrose.com
- la promotion internationale des résultats sur les canaux de médias sociaux de VINUM Facebook, Instagram, Twitter
- campagne de marketing de la newsletter internationale
- la promotion des résultats sur les plateformes de coopération médiatique (joint ventures) en Allemagne et en Suisse
- envoi d'un certificat à tous les producteurs de vin primés
- campagnes de marketing direct auprès des institutions partenaires (détaillants spécialisés, sommeliers, HoReCa, établissements d'enseignement, écoles de gestion hôtelière, associations et sociétés du secteur du vin et de la gastronomie, etc.)

ART. 8 CONCLUSIONS

Avec la soumission de la participation, le présent règlement est expressément et inconditionnellement accepté. Les résultats sont irrévocables, il n'y a aucune possibilité de recours.

Si le concours ne se déroule pas comme prévu en raison de circonstances indépendantes de la volonté du comité d'organisation, l'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, de retard ou d'avarie dans la livraison des flacons échantillons.

Le promoteur peut utiliser les bouteilles échantillons soumises au concours à des fins caritatives, promotionnelles ou éducatives après le concours. Elles ne seront pas renvoyées au producteur.



Un projet de © Intervinum AG
Zürich/Köln, Janvier 2022